

**Compte rendu de la commission des affaires scolaires et périscolaires,  
enfance et jeunesse**

**MARDI 6 JUIN 2023**

Membres présents :

- Mme Sandrine MAZZUCA
- Mme Emilie LABEYE
- Mme Cécile MERIGUET
- M. Jérôme FALLETTI
- M. Saïd SERBI
- Mme Morvarid VINCENT
- Mme Flavie VARRAUD-ROSSET
- Mme Viviane COQUILLAUX
- Mme Aurélie GROMIER
- Mme Sabine LALE-DEMOZ
- Mme Aurélie FOURNIER
- Mme Michèle BUET
- M. Laurent PAVIS
- Mme Christine FERNANDES

Membres excusé(e)s ou absent(e)s :

- M. Le Maire
- Mme Samira KISSOUM
- M. Grégory BASIN
- Mme Cécile RYBAKOWSKI
- M. Saïd SERBI
- M. Thierry GERARD
- M. Robert GARDETTE
- Mme Annick THOUVENOT
- M. Eric ESNAULT
- Mme Audrey GENIN
- Mme Jamila BAOUYA

Membres du conseil municipal invités :

- Mme Karine POIROT

Secrétaire de séance : Laurent PAVIS

Diffusion : Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les membres de la commission des affaires scolaires et périscolaires, enfance et jeunesse, Madame la Directrice générale des services, service éducation-jeunesse

---

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du vice-président de la commission par les élus ;
- Réforme du conseil municipal jeunes ;
- Point sur la situation de la restauration scolaire et choix du prestataire ;
- Tarifs 2023/2024 ;
- Carte scolaire ;
- Règlement intérieur ;
- Convention Sainte-Lucie.

Pour information :

- Inscriptions scolaires 2023/2024 ;
  - Dérogations scolaires 2023/2024 ;
  - Inscriptions périscolaires 2023/2024 ;
  - Bilan des activités 2022/2023 ;
  - Ouverture de classe à la maternelle Féjaz.
- 

Sandrine MAZZUCA ouvre la séance à 18h30.

### 1) Election du vice-président de la commission par les élus

Sandrine MAZZUCA propose sa candidature comme vice-présidente de la commission des affaires scolaires et périscolaires, enfance et jeunesse.

C'est la seule candidature.

Les membres de la commission acceptent un vote à main levée.

Il est rappelé que seuls les élus prennent part au vote.

Sandrine MAZZUCA est élu vice-présidente de la commission des affaires scolaires et périscolaires, enfance et jeunesse par :

8 voix POUR

0 voix CONTRE

0 voix ABSTENTION

### 2) Réforme du conseil municipal jeunes

Karine POIROT expose les éléments suivants :

Instance consultative et participative de premier plan au sein de la Commune depuis de nombreuses années, le CMJ s'inscrit dans le développement de la démocratie locale souhaitée par la municipalité qui reconnaît aux habitants le droit à être informés et consultés sur les décisions qui les concernent.

Fort de son expérience et de son fonctionnement, il doit évoluer pour lui permettre de mieux fonctionner.

Les mesures d'évolution du conseil municipal jeunes sont les suivantes :

- Mandat de 2 ans au lieu d'un an afin de permettre un travail plus long des différentes commissions ;
- Elections des membres organisées dans les écoles du premier degré tout en maintenant le lien avec les collègues ;
- Fixation du nombre de membres à 24 ;
- Renouvellement des membres par moitié tous les ans ;
- Organisation de déplacements ou voyages permettant aux jeunes conseillers de découvrir les institutions de la République voire internationales et les différentes collectivités territoriales.

La commission à l'unanimité des membres présents valide la proposition de nouvelle organisation du CMJ.

### 3) Point sur la situation de la restauration scolaire et choix du prestataire

Sandrine MAZZUCA expose à la commission les éléments suivants :

Le contexte actuel de hausse des prix qui se poursuit cette année encore notamment sur les produits alimentaires aboutit à une inflation sur 1 an au mois de mai à 5,1% au niveau national.

De plus, par courrier du 23/02/2023, le prestataire actuel, titulaire du marché de la restauration scolaire, a demandé à la commune de prendre en compte une hausse des tarifs de 7,8% en plus de celle de 5% opérée en début d'année ainsi qu'un préjudice de 18 114,64 €.

Par ailleurs, ce même prestataire a fait savoir à la commune qu'il ne serait plus en mesure de fournir la restauration scolaire en liaison chaude à compter de la rentrée de septembre 2023 l'obligeant ainsi à chercher dans l'urgence un nouveau prestataire.

C'est au regard de l'ensemble des éléments du dossier que la Commune propose une augmentation des tarifs de la restauration scolaire de l'ordre de 6%.

Enfin, à la suite du contrôle de la Caisse d'allocations familiales concernant les activités périscolaires, il a été demandé à la commune de revoir le nombre de tranches QF de la grille « extérieurs commune ». Afin de donner une lisibilité et une cohérence à l'ensemble des tarifs des activités périscolaires, Il convient donc de mettre en place les mêmes tranches.

ELIOR est retenu comme nouveau prestataire pour la restauration scolaire et pour l'année 2023/2024. Un groupe de travail sur le nouveau marché de la restauration scolaire sera constitué au cours de l'automne.

#### 4) Tarifs 2023/2024

La commission à l'unanimité des membres présents valide la proposition de tarifs ci-dessous :

#### **Restauration scolaire**

Restauration scolaire (enfants ravoiriens + ULIS)			
	Tarif actuel	Augmentation %	Tarif 2023/2024 proposé
QF de 0 à 435 €	2,45 €	6,00%	2,60 €
QF de 436 à 550 €	2,90 €	6,00%	3,05 €
QF de 551 à 700 €	4,00 €	6,00%	4,25 €
QF de 701 à 915 €	4,85 €	6,00%	5,15 €
QF de 916 à 1100 €	5,45 €	6,00%	5,80 €
QF de 1100 à 1400 €	5,70 €	6,00%	6,05 €
QF de 1401 à 1700 €	5,75 €	6,00%	6,10 €
QF de 1701 à 2000 €	5,80 €	6,00%	6,15 €
QF > 2000 €	5,85 €	6,00%	6,20 €

Protocole d'accueil individualisé			
	Tarif actuel	Augmentation %	Tarif 2023/2024 proposé
QF de 0 à 435 €	0,95 €	0,00%	0,95 €
QF de 436 à 550 €	1,15 €	0,00%	1,15 €
QF de 551 à 700 €	1,90 €	0,00%	1,90 €
QF de 701 à 915 €	2,15 €	0,00%	2,15 €
QF de 916 à 1100 €	2,15 €	0,00%	2,15 €
QF de 1100 à 1400 €	3,35 €	0,00%	3,35 €
QF de 1401 à 1700 €	3,40 €	0,00%	3,40 €
QF de 1701 à 2000 €	3,45 €	0,00%	3,45 €
QF > 2000 €	3,50 €	0,00%	3,50 €

Tarifs extérieurs commune (hors ULIS)			
	Tarif actuel		Tarif 2023/2024 proposé
QF de 0 à 1100 €	8,30 €	QF de 0 à 435 €	8,80 €
QF > 1100 €	8,50 €	QF de 436 à 550 €	8,85 €
		QF de 551 à 700 €	8,90 €
		QF de 701 à 915 €	8,95 €
		QF de 916 à 1100 €	9,00 €
		QF de 1100 à 1400 €	9,05 €
		QF de 1401 à 1700 €	9,10 €
		QF de 1701 à 2000 €	9,15 €
		QF > 2000 €	9,20 €

Adultes		
Tarif actuel	Augmentation %	Tarif 2023/2024 proposé
6,00 €	6,00%	6,35 €

La dégressivité pour les familles dont 2 enfants et plus fréquentant le restaurant scolaire reste en vigueur :

- 15 % pour le deuxième enfant,
- 20 % pour le troisième enfant et chacun des suivants.

### Accueils périscolaires

Accueil périscolaire du matin - passage			
	Tarif actuel	% d'augmentation	Tarif prévisionnel 2023/2024
QF de 0 à 435 €	0,95 €	0,00%	0,95 €
QF de 436 à 550 €	1,30 €	0,00%	1,30 €
QF de 551 à 700 €	1,65 €	0,00%	1,65 €
QF de 701 à 915 €	2,00 €	0,00%	2,00 €
QF de 916 à 1100 €	2,35 €	0,00%	2,35 €
QF de 1100 à 1400 €	2,70 €	0,00%	2,70 €
QF de 1401 à 1700 €	2,80 €	0,00%	2,80 €
QF de 1701 à 2000 €	2,90 €	0,00%	2,90 €
QF > 2000 €	3,00 €	0,00%	3,00 €

Accueil périscolaire du matin - forfait			
	Tarif actuel	% d'augmentation	Tarif prévisionnel 2023/2024
QF de 0 à 435 €	5,50 €	0,00%	5,50 €
QF de 436 à 550 €	6,00 €	0,00%	6,00 €
QF de 551 à 700 €	6,50 €	0,00%	6,50 €
QF de 701 à 915 €	7,00 €	0,00%	7,00 €
QF de 916 à 1100 €	7,50 €	0,00%	7,50 €
QF de 1100 à 1400 €	8,00 €	0,00%	8,00 €
QF de 1401 à 1700 €	8,50 €	0,00%	8,50 €
QF de 1701 à 2000 €	9,00 €	0,00%	9,00 €
QF > 2000 €	9,50 €	0,00%	9,50 €

Accueil périscolaire du soir - passage			
	Tarif actuel	% d'augmentation	Tarif prévisionnel 2023/2024
QF de 0 à 435 €	1,95 €	0,00%	1,95 €
QF de 436 à 550 €	2,30 €	0,00%	2,30 €
QF de 551 à 700 €	2,65 €	0,00%	2,65 €
QF de 701 à 915 €	3,00 €	0,00%	3,00 €
QF de 916 à 1100 €	3,35 €	0,00%	3,35 €
QF de 1100 à 1400 €	3,70 €	0,00%	3,70 €
QF de 1401 à 1700 €	3,80 €	0,00%	3,80 €
QF de 1701 à 2000 €	3,90 €	0,00%	3,90 €
QF > 2000 €	4,00 €	0,00%	4,00 €

Accueil périscolaire du soir - forfait			
	Tarif actuel	% d'augmentation	Tarif prévisionnel 2023/2024
QF de 0 à 435 €	7,00 €	0,00%	7,00 €
QF de 436 à 550 €	8,00 €	0,00%	8,00 €
QF de 551 à 700 €	9,00 €	0,00%	9,00 €
QF de 701 à 915 €	10,00 €	0,00%	10,00 €
QF de 916 à 1100 €	11,00 €	0,00%	11,00 €
QF de 1100 à 1400 €	12,00 €	0,00%	12,00 €
QF de 1401 à 1700 €	13,00 €	0,00%	13,00 €
QF de 1701 à 2000 €	14,00 €	0,00%	14,00 €
QF > 2000 €	15,00 €	0,00%	15,00 €

### Semaine sportive

SEMAINE SPORTIVE			
	Tarif actuel	% d'augmentation	Tarif prévisionnel 2023/2024
QF de 0 à 435 €	4,00 €	0,00%	4,00 €
QF de 436 à 550 €	4,50 €	0,00%	4,50 €
QF de 551 à 700 €	5,00 €	0,00%	5,00 €
QF de 701 à 915 €	5,50 €	0,00%	5,50 €
QF de 916 à 1100 €	6,00 €	0,00%	6,00 €
QF de 1100 à 1400 €	6,50 €	0,00%	6,50 €
QF de 1401 à 1700 €	7,00 €	0,00%	7,00 €
QF de 1701 à 2000 €	8,00 €	0,00%	8,00 €
QF > 2000 €	9,00 €	0,00%	9,00 €

### Activités du mercredi matin (Ecole municipale des sports)

Sandrine MAZZUCA explique que les activités du mercredi dans leur organisation et proposition actuelles sont en perte de vitesse car de moins en moins d'enfants y participent.

Afin de redynamiser ces activités et d'être plus en lien avec le tissu associatif sportif de la commune, il est proposé de mettre en place à la rentrée des cycles de découverte sportive pour les enfants.

La commission à l'unanimité des membres présents valide la proposition des tarifs ci-dessous :

2023/2024 Activités du mercredi Ecole municipale du sport	
Tranches QF	Forfait annuel (2h/le mercredi matin)
0 à 435	30,00 €
436 à 550	35,00 €
551 à 700	40,00 €
701 à 915	45,00 €
915 à 1100	50,00 €
1101 à 1400	60,00 €
1401 à 1700	70,00 €
1701 à 2000	80,00 €
> 2000	90,00 €

## 5) Carte scolaire

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le conseil municipal a adopté la sectorisation scolaire de la commune.

Cette sectorisation qui ne s'accompagne actuellement que d'une carte avec un découpage des secteurs relevant de chaque groupe scolaire manque de précision quant à certaines rues qui peuvent être coupées entre 2 secteurs.

Sans remettre en cause le découpage adopté en 2019, en complément de la carte, une liste des rues et des numéros concernés est nécessaire avec le secteur scolaire dont elles relèvent.

La commission à l'unanimité des membres présents valide la liste des rues.

## 6) Règlement intérieur des activités périscolaires

Après présentation du document et des modifications souhaitées, la commission à l'unanimité des membres présents valide la proposition de nouveau règlement des activités périscolaires.

## 7) Nouvelle convention Sainte Lucie

Après présentation du document, la commission à l'unanimité des membres présents valide la proposition de nouvelle convention avec l'OGEC Chambéry Beauregard concernant l'école privée Sainte Lucie.

## POINTS POUR INFORMATION

### - Inscriptions scolaires 2023/2024

(Chiffres du 06 juin 2023)

Campagne d'inscription du 30 janvier au 10 mars 2023

<b>Féjaz maternelle</b>	<b>Féjaz élémentaire</b>
29 inscriptions 4 dérogations scolaires acceptées (31 PS – 2GS)  + 2 dossiers d'inscriptions en attente (PS)	1 inscription

<b>Pré Hibou maternelle</b>	<b>Pré Hibou élémentaire</b>
30 inscriptions 1 dérogation scolaire acceptée (29 PS – 1MS - 1GS)	3 inscriptions

<b>Vallon Fleuri maternelle</b>	<b>Vallon Fleuri élémentaire</b>
25 inscriptions 3 dérogations scolaires acceptées (28 PS)	0 inscription

### - Dérogations scolaires 2023/2024

21 dossiers de dérogations internes et 10 dossiers de dérogations externes ont été étudiés lors de la commission des dérogations du 11 mai 2023.

### - Inscriptions périscolaires 2023 – 2024

Dossier d'inscription transmis aux familles par le biais du cartable des enfants le 25 mai 2023. Date limite de dépôt des dossiers au vendredi 16 juin 2023.

- Bilan inscriptions aux différentes activités 2022/2023

Bilan inscriptions soutien scolaire

Féjaz	Pré Hibou	Vallon Fleuri
16 enfants inscrits	20 enfants inscrits	8 enfants inscrits

Bilan inscriptions semaine sportive – Février 2023

L 06/02	M 07/02	Me 08/02	J 09/02	V 10/02
18 enfants inscrits	18 enfants inscrits	14 enfants inscrits	17 enfants inscrits	18 enfants inscrits

Bilan inscriptions activités du mercredi matin

1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre
31 enfants inscrits	26 enfants inscrits	23 enfants inscrits

- Ouverture de classe à l'école maternelle Féjaz

Sandrine MAZZUCA informe la commission de l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Féjaz à la rentrée prochaine compte tenu de la hausse des effectifs.

Sandrine MAZZUCA remercie les membres présents et lève la séance à 20h30.